

Province de Québec  
MRC des Basques  
Municipalité de Sainte-Rita

A une session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 3 juin 2002 au lieu ordinaire des sessions dudit conseil et ce conformément à la loi régie par le Code municipal du Québec.

Sont présents : MM. Lorraine Malenfant, mairesse

Conseillers :

MM. Martine Dubé	MM. Louiselle Turcotte
M. Pierre Jean	MM. Lauréanne Beaulieu
MM. Lauréanne Pelletier	MM. Renée-Claude Thibodeau

Faisant ainsi quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Brigitte Pelletier, secrétaire trésorière est aussi présente.

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

#### **2002-06-20 Prolongement de l'autoroute 20, échangeur à Rivière-Trois-Pistoles**

Attendu que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les intervenants du milieu à s'exprimer sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 lors de la deuxième partie de l'audience publique le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles;

Attendu que la MRC des Basques a résolu unanimement le 16 mai 2002 de présenter un mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ledit projet d'autoroute;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges dessert l'ensemble des PME touristiques des municipalités du territoire de la MRC des Basques et d'autres entreprises et attraits du Bas-Saint-Laurent, et que pour cette raison, elle constitue un équipement structurant pour l'économie de la région des Basques et de l'Est-du-Québec;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges met en valeur depuis 1957 un panorama unique sur le fleuve et ses îles grâce à des investissements et que pour cette raison elle est pratiquement irremplaçable;

Attendu que la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges deviendra également en 2003 un carrefour d'accueil et d'information du Parc marin fédéral/provincial Saguenay-Saint-Laurent;

Attendu que le ministère des Transports du Québec prévoit qu'en 2009 le débit journalier moyen estival des automobiles (DJME AUTOS) à l'ouest de Trois-Pistoles se situera sur la route 132 entre 1900 et 3690 véhicules et sur l'autoroute 20 entre 4630 et 7300 véhicules (réf. Estimation des débits projetés, M'Q, B. Buisnières ing., p.15 à 17,26 mars 2001), soit une baisse de l'ordre d'environ 56% à 79% du nombre total des automobiles pendant la période estivale;

Attendu que, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique desservant l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et qu'ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences;

Attendu que le gouvernement québécois doit tenir compte de la spécificité de notre région rurale en vertu de la Politique nationale de la ruralité.


Pour ces motifs :

Il est proposé par madame Lauréanne Beaulieu, appuyé par madame Louiselle Turcotte :

Que le conseil de la municipalité de Sainte Rita recommande à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de demander au ministère des Transports du Québec de localiser un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus des deux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin notamment de permettre à la halte touristique située à Notre-Dame-des-Neiges de continuer à jouer son rôle moteur dans l'économie de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée  
Ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2002  
Sous réserve d'approbation du procès-verbal.

  
Brigitte Pelletier, secrétaire-trésorière